



STAGE DE FORMATION SYNDICALE

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

À reproduire, à remplir et à déposer au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement.

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

À
Monsieur le Recteur
De l'académie de la Réunion

S/C de ⁽¹⁾

Transmis par la voie hiérarchique

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues :

- À l'article 34 (7^{ème}) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires,
- À l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale.

J'ai l'honneur de solliciter un congé :

Le jeudi 23 (ou) lundi 27 novembre⁽²⁾

Pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera : ⁽²⁾

- Au lycée Bel Air (Sainte Suzanne) session du jeudi 23/11
- Au collège Albert Lougnon (Saint Paul) session du lundi 27/11

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

À

Le.....2023

Signature

(1) Préciser « Proviseur du Lycée... » ou « Principal du Collège... »

(2) Choisir une session de stage en rayant la mention inutile